

# PROGRAMME CÈDRE 2026



CEDRE est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-libanais. Il est mis en œuvre en France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), et au Liban, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES).

La gestion paritaire entre le Liban et la France est la règle de fonctionnement du programme CEDRE, qui est piloté par un comité mixte paritaire constitué de deux sous-comités nationaux.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 06/05/2025 minuit



Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](#).

- [Types de projets concernés](#)
- [Conditions d'éligibilité des équipes](#)
- [Critères d'évaluation des projets](#)
- [Comité de sélection des projets](#)
- [Modalités de fonctionnement](#)
- [Dépenses éligibles](#)
- [Propriété intellectuelle](#)
- [Suivi des projets](#)
- [Modalités pratiques de soumission d'un projet](#)
- [Candidater](#)
- [Gérer ses mobilités](#)
- [Contacts pour le programme](#)

## Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer, dans une logique d'incubateur, des échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, notamment en favorisant les nouvelles coopérations, la participation de jeunes chercheurs et doctorants ainsi que la création d'équipes de recherche franco-libanaises « sans murs » avec des formations co-diplômantes principalement au niveau du Doctorat (co-tutelles de thèse).

- **Tous les domaines de recherche** sont concernés ;
- Les projets qui impliquent une **approche interdisciplinaire** sont encouragés ;
- Une attention particulière sera accordée aux projets contribuant au développement de la recherche et **du tissu économique et social du Liban ou encore répondant aux défis exacerbés par la crise multidimensionnelle que traverse le Liban depuis 2019.**

## Conditions d'éligibilité des équipes

Les deux porteurs de projet doivent être des **chercheurs titulaires de laboratoires de recherche** rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche au Liban et en France, respectivement.

**Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme** ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature **immédiatement** après leur achèvement. Aussi, ceux qui terminent leur PHC **au 31/12/2025** ne seront pas éligibles à cet appel à projets.

Par ailleurs, à qualité scientifique égale, les nouveaux projets (ceux n'ayant jamais bénéficié d'un financement PHC Cèdre) seront privilégiés.

Les **dossiers de candidature doivent impérativement être déposés conjointement** par les deux partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif.

Les chercheurs ont la possibilité de déposer une candidature **dans le cadre d'un autre PHC**, sur le même thème de recherche. Les candidats doivent respecter la [charte française de déontologie des métiers de la recherche](#).

## Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet ;
- Qualité et cohérence du consortium ;
- Dimension stratégique pour le Liban ;
- Participation active et mobilité de jeunes chercheurs, en particulier de doctorants ou de post-doctorants ;
- Effet structurant et valorisation du projet.

*NB : Les nouvelles collaborations et les projets en réseau avec une ouverture européenne ou internationale sont encouragés.*

## Comité de sélection des projets

Un comité mixte, composé de représentants institutionnels des deux pays, sélectionne les projets en s'appuyant sur des avis d'experts au Liban et en France.

- **Pour la partie française** : évaluations scientifiques de la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et avis d'experts français désignés par le comité ;
- **Pour la partie libanaise** : évaluations scientifiques coordonnées par le CNRS-L, et avis d'experts libanais désignés par le comité.

L'évaluation est confidentielle. Les résultats seront communiqués aux chefs de projet.

## Modalités de fonctionnement

**La durée des projets est de deux années consécutives.**

**La part de financement prise en charge par le programme CEDRE est comprise entre 10 000 et 18 000 € pour 2 ans (soit 9 000 € maximum par an).**

Le financement est accordé sur une base annuelle. Le budget doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant, en l'occurrence pour cet appel **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026**

Le renouvellement des crédits pour la seconde année est subordonné à :

- La consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année ;
- L'envoi d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours ;
- L'envoi d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Il est impératif d'adresser le rapport d'étape et le bilan financier **au plus tard le 31 octobre de la première année** à l'Ambassade de France au Liban, ainsi qu'à la Direction Générale du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur au Liban et au CNRS-L, en l'occurrence pour cet appel **au plus tard le 31 octobre 2026**. Le rapport d'étape doit également être rattaché par le responsable de l'équipe française, sur la plateforme de candidatures **PHC-ECLECTUS**. Sans ce rapport, le renouvellement en seconde année ne pourra pas être garanti.

## Dépenses éligibles

Le financement accordé porte sur la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le projet selon les modalités suivantes :

**Les moyens accordés par la France** couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française au Liban, ainsi que le séjour en France des doctorants de l'équipe libanaise (billets d'avion à la charge de la partie libanaise).

**Les moyens accordés par le Liban** couvrent le paiement des voyages et des frais de séjours des chercheurs de l'équipe libanaise en France, ainsi que le voyage des doctorants libanais, selon le barème appliqué à la partie française.

A titre exceptionnel, le financement de cet appel est intégralement couvert par la France, et l'ensemble des mobilités, dans les deux sens, est géré par les équipes françaises.

SEJOUR (S)					
Statut(s) concerné(s)	Montant(s) per diem en devise par jour	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée	Durée exprimée en jour	Complément d'information
Chercheur/Co-encadrant de l'équipe française	125 € / jour	France	France → Liban	7 jours maximum	1 maximum par an
Chercheurs Junior (Doctorant et post doctorant) de l'équipe française	60 € / jour	France	France → Liban	60 jours maximum	1 séjour par ans pour le doctorant impliqué dans le projet
Chercheur de l'équipe libanaise	125 € / jour	Liban	Liban → France	7 jours maximum	1 maximum par an
Doctorant de l'équipe libanaise	60 € / jour	France	Liban → France	60 jours maximum	1 séjour par ans pour le doctorant impliqué dans le projet
VOYAGE (S)					
Montant(s) voyage(s) en devise		Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée	Complément d'information	
800 €		France	France → Liban		
800 €		Liban	Liban → France		
APPUI LOGISTIQUE					
Plafond appui logistique en devise		Pays financeur	Complément d'information		
Maximum 15% du budget demandé		France	Maximum 15% du budget demandé		

**Voici des points clés concernant le montage du budget :**

- Les dépenses de la partie libanaise ne doivent pas dépasser 40% de la totalité du budget,
- Le voyage du doctorant de l'équipe libanaise est comptabilisé dans les dépenses libanaises (contrairement à son séjour en France comptabilisé dans les dépenses françaises),
- La priorité doit être accordée aux doctorants et jeunes chercheurs.

**APPUI LOGISTIQUE « Dépenses éligibles » :** frais d'utilisation de services communs de mesure ; produits consommables liés à la recherche ; petit matériel de recherche (dans la limite de 15% du financement annuel du projet).

**« Dépenses non éligibles » :** logiciels de bureautique ; fournitures administratives ; frais de secrétariat et de communication ; les frais de publications ; dépenses de carburant ; tous biens d'équipements amortissables dont matériel informatique.

Toute commande doit impérativement être en rapport avec le projet de recherche. Pour une question de délais de traitement, **les demandes envoyées après le 15/09 de l'année en cours ne seront plus prises en charge.**

Pour la partie française et libanaise, elle est effectuée directement et uniquement par Campus France auprès de fournisseurs français. Les livraisons sont exclusivement effectuées en France.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Les échanges avec Campus France doivent passer exclusivement par le responsable de projet de l'équipe française.

## **Propriété intellectuelle**

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Les projets soumis à cet AO peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

Le responsable de projet de l'équipe française doit consulter son HFDS de référence avant le dépôt de son dossier pour éviter toute incompatibilité sur le projet.

## **Suivi des projets**

**Un rapport intermédiaire obligatoire** est à rendre pour le 31/10/26, soit en octobre de la première année du projet. Ce rapport d'étape peut s'appuyer sur un format libre mais il devra être court (3 pages maximum) et présenter les avancées des recherches, la nécessité à les poursuivre une seconde année, la justification de la consommation de l'année N, le détail des mobilités et dans l'idéal les projections financières de l'année N+1. Ce document doit nous être envoyé par courriel ou bien être déposé par vos soins sur la plateforme dans le délai imparti. Pour mémoire, la dotation qui vous sera attribuée pour la seconde année de projet repose sur la justification des dépenses et des besoins exprimés dans ce rapport. Le contexte actuel sera bien sûr pris en compte dans cet examen d'étape des projets PHC CEDRE.

**Un rapport final scientifique et financier est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.** Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Le rapport intermédiaire et final, doivent impérativement être rattachés par le responsable de l'équipe française, sur la plateformes PHC-ECLECTUS.

Enfin, dans le cas d'une **demande de prolongation exceptionnelle en 3<sup>e</sup> année**, le responsable de projet de l'équipe française adressera au 31/10/N+1, dernier délai, ses arguments (1 page maximum) aux mêmes référents mentionnés ci-dessus. La demande sera examinée en comité CEDRE.

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le **programme Hubert Curien CEDRE**.

Les chercheurs pourront utiliser la phrase type suivante: "*This work was partially supported by the "PHC CEDRE" program (project number: XXXXXXXX), funded by the French Ministry for Europe and Foreign Affairs, the French Ministry for Higher Education and Research and the Lebanese Ministry for Education and Higher Education (MEHE).*"

Une visite annuelle facultative (dans la mesure où elle n'entraînerait aucun surcoût) à l'ambassade de France au Liban serait appréciée car elle permettrait de présenter brièvement les travaux de l'équipe et ainsi d'en accroître la visibilité.

## **Modalités pratiques de soumission d'un projet**

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- **Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature** : 6 mai 2025
- Diffusion des résultats sur l'extranet Campus France <http://chercheurs.campusfrance.org> : décembre 2025
- **Notification des financements** : janvier 2026
- **Début des projets** : janvier 2026

## **Candidater**

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier sans attendre la date limite afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers doivent être saisis **uniquement en français**.


**ATTENTION** : Le dépôt de candidature est commun. Il se fait uniquement de manière dématérialisée sur la plateforme de candidatures dédiée de Campus France, suivant les modalités de saisie en ligne. **Pour ce faire, le partenaire de l'équipe française doit initier au préalable la candidature. Une fois initiée, le partenaire de l'équipe française pourra inviter le responsable de projet de l'équipe libanaise à instruire et compléter les éléments de la candidature qui le concerne, par le biais d'une candidature collaborative.** Le partenaire de l'équipe libanaise reçoit un courriel d'invitation sur l'adresse courriel renseignée. Ce lien restera actif jusqu'à la clôture de la campagne. Seul le responsable de l'équipe française pourra déposer le projet.


**Une signature du responsable administratif de l'établissement libanais (recteur, vice-recteur à la recherche ou doyen) devra figurer sur la première page du formulaire de candidature. Une fois signée, cette page devra être annexée au dossier de candidature déposé en ligne sur le compte ouvert par le porteur français.**

**Pour la partie française la signature du directeur de l'unité de recherche et celle du responsable de l'établissement de tutelle devront être annexées au dossier sous la forme d'un document dématérialisé indiquant l'intitulé du projet et le nom du porteur de projet au sein de l'établissement.**

**Pour ce faire, il convient d'imprimer la première page du dossier, de la signer, puis de l'annexer au dossier de candidature déposé en ligne sur le compte ouvert par le porteur français (étape 6).**

L'ambassade de France au Liban se tient à la disposition des responsables de projet des équipes françaises pour les accompagner dans le choix de leurs partenaires libanais.

ARTICLE 



Candidater à un PHC

## Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement ou à défaut par courrier postal à :

Campus France  
Gestion PHC  
28 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 Paris

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

## Contacts pour le programme

### Pour la partie française :

#### **Président du sous-comité français**

**M. Sylvain RICHARD**

Mél : [sylvain.richard@inserm.fr](mailto:sylvain.richard@inserm.fr)

#### **Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères**

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche

27 rue de la convention

MCS 92533

75732 PARIS CEDEX 15 – France

#### **M Julien PATTE**

Rédacteur Afrique du Nord et Moyen-Orient

Tél : 01.43.17.59.07

Mél : [julien.patte@diplomatie.gouv.fr](mailto:julien.patte@diplomatie.gouv.fr)

#### **Ambassade de France au Liban**

Service de Coopération et d'Action Culturelle

Espace des Lettres – Rue de Damas

BEYROUTH – Liban

#### **Mme Laurence COSSART**

Attachée de coopération universitaire et scientifique

Tél : (+961) 1 420 203

Mél : [laurence.cossart@diplomatie.gouv.fr](mailto:laurence.cossart@diplomatie.gouv.fr)

### Pour la gestion de l'appel à propositions :

Campus France / Gestion PHC

28 rue de la grange-aux-Belles

75010 Paris

Adresse générique : [extranet@campusfrance.org](mailto:extranet@campusfrance.org)

### Pour la partie libanaise :

#### **Conseil National de la Recherche Scientifique du Liban**

59 Rue Zahia Salmane

BEYROUTH – Liban

#### **Mme Imane ABBAS**

Coordinatrice du programme des bourses doctorales et des mobilités Tél : (+961) 1 840 260 / (+961) 70 090 643

Mél : [bourses@cnrs.edu.lb](mailto:bourses@cnrs.edu.lb)